



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

Département
des Alpes de Haute Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2022-11-24
DECISION DU MAIRE

**BAIL PROFESSIONNEL - MAISON DE
SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE
DE SISTERON**

**Monsieur GENTIT Emmanuel
Cabinet N° 2 + Locaux communs partagés**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que les locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sisteron sont disponibles.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer avec Monsieur GENTIT Emmanuel, domicilié 49b chemin des Gorges 04230 CRUIS, un bail professionnel pour l'occupation d'une partie des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sisteron – située 1 bis Avenue des Arcades - 04200 SISTERON – Cabinet n° 2 de 20.2 m² ainsi qu'à titre partagé, les locaux communs d'une surface de 140,3 m².

ARTICLE 2 : Ce bail est consenti pour une durée de six années à compter du 31-01-2023- période renouvelable.

ARTICLE 3 : Ledit bail est consenti moyennant le versement d'un loyer mensuel de 364.50 € révisable ainsi que le versement de provisions périodiques pour charges (90 € en 2023).

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, Monsieur GENTIT Emmanuel.

Fait à SISTERON, le 13-01-2023

Le Maire,
D. SPAGNOU.



Mis en ligne le 30/06/2023 à 11h28
Mairie de Sisteron 04200 SISTERON CEDEX
REÇU EN PREFECTURE
Le 13/01/2023
Téléphone : 0492.04.009 Courriel : mairie@sisteron.fr
Application agréée E-legalite.com

